



Vannes, le 12/06/2018

**DECLARATION LIMINAIRE
CDAS du 12/06/2018**

Monsieur le Président,

L'action sociale ministérielle est l'affaire de toutes et tous, en activité, à la retraite ou ayant droit.

Or, aux Ministères Économiques et Financiers, le choix de la proximité, comme l'attachement à une action sociale ministérielle, est le fruit d'une construction historique, acquise notamment suite au conflit de 1989.

Le choix avait alors été fait de privilégier des réponses collectives à certains besoins importants des agents, au lieu d'une unique réponse individuelle et indemnitaire.

Cette réponse collective a ainsi pour objectif de renforcer le lien social dans nos administrations. L'action sociale est une politique importante aux MEFs et essentielle pour les agents. Elle permet d'améliorer leurs conditions de vie à toutes les périodes de leur existence.

Le réseau des délégations est le principal vecteur de proximité géographique, et l'interlocuteur indispensable pour garantir une action sociale au plus près des besoins des agents et agentes des ministères économiques et financiers.

L'intersyndicale continuera de se battre pour que les agents puissent bénéficier d'une action sociale ministérielle de qualité répondant à leurs besoins.

Pour ce faire, il est nécessaire de développer le rôle des délégations

Dans le contexte politique actuel de remise en cause des aides sociales et de restrictions budgétaires, tendant à un nivellement vers le bas, deux questions sont pour nous fondamentales :

Quel avenir pour le budget de l'action sociale?

Quel avenir pour les structures départementales déconcentrées, les CDAS?

Par ailleurs, dans le Morbihan, concernant la restauration à Pontivy, nous dénonçons la fermeture annoncée de la cantine.

En effet, les 12 personnes fréquentant le restaurant en sont totalement satisfaites et ne comprennent pas cette décision.

Pourquoi ne pas leur laisser cette possibilité?

Nous affirmons notre attachement à la restauration collective dans la mesure où elle est un élément incontournable des conditions de travail des agents et qu'elle répond à la problématique de santé publique.

L'intersyndicale s'oppose donc à la fermeture de toute structure de restauration collective.

L'octroi de titres restaurants en substitution n'est pas sans conséquence financière pour l'administration et l'agent:

-Coût financier plus important pour l'administration

-Valeur du Titre restaurant insatisfaisante pour permettre aux agents de subvenir aux besoins de leur pause méridienne.

Nous exigeons donc l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant pour la porter à 10€ avec une participation de l'Etat portée à 60%.